

COMPTE-RENDU DU CONSEIL DU CENTRE
DU 24 FEVRIER 1977

---:---:---

PRESENTS :

- COLLEGE A : MM. BRIDOUX - COQUET G. - LECOCQ - Mme MORIAMEZ -
MM. MORIAMEZ - SAROTTE - TORGUET - Melle JULLIEN.
- COLLEGE B : MM. BOURGOIS - MOREL
- COLLEGE C : MM. DELCOURT - PRUVOT - RICHEZ.
- A. T. O. S. : MM. BURY R. - DANJOU - PETIT B

PERSONNALITES EXTERIEURES :

- Monsieur le Maire de Valenciennes représenté par Monsieur VILCOT
- Monsieur le Président du Syndicat Intercommunal
- Monsieur EDERN-Directeur de la Raffinerie ELF-FRANCE
- Monsieur CELLIER-Directeur des Usines du Nord CHRYSLER-FRANCE
- Monsieur BRUNIER-Président du Groupement Patronal Interprofessionnel
de l'arrondissement de Valenciennes
- Monsieur le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie d'Avesnes
- Monsieur le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Cambrai
Cambrai
- Monsieur MOTRICH-Représentant C. G. C.
- Monsieur TONNOIR -Représentant C. F. D. T.

MEMBRES DE DROIT :

- Monsieur le Recteur représenté par Monsieur PARENT
- Monsieur KOPF-Agent Comptable

ETUDIANTS :

- Melle COESTIER - Mme DEMADE - MM. LEVY - BOURRE - DECROIX -
Melle DUMONT

INVITES :

- MM. BARA - COFFIGNEZ - DOGEMONT - OBERDORFF - LEVIN.

ONT DONNE POUVOIR :

- | | | |
|------------------|---|-------------|
| - Melle WACQUEZ | à | M. BRIDOUX |
| - M. TROTIN | à | M. BOURGOIS |
| - M. LINQUETTE | à | M. CELLIER |
| - M. VANDENNESTE | à | Mme DEMADE. |

---:---:---:---

Le Président ouvre la séance à 14h30.

Le Conseil renouvelé se réunissant pour la première fois au complet, Monsieur BRIDOUX tient d'abord à remercier l'ensemble des Conseillers pour leur dévouement et l'intérêt qu'ils portent au Centre Universitaire, et tout particulièrement les personnalités extérieures qui ont bien voulu consacrer une partie de leur temps précieux et mettre leur compétence au service du Centre.

Définir et préciser les objectifs de l'Etablissement, les grandes orientations des enseignements et de la recherche constituent une lourde tâche, surtout en période d'austérité. Il s'agira donc de travailler en équipe, avec méthode et efficacité. C'est pourquoi le Président rappelle brièvement les propositions qu'il a faites lors du Conseil du 28 Janvier (limité aux seuls élus) :

- création de plusieurs commissions (Statuts - Bâtiments - Scolarité et Pédagogie - Personnels - Finances - Vie de l'Etudiant) ouvertes à toute personne qualifiée - élue ou non - et chargées d'étudier dans un premier temps, certains dossiers afin de transmettre un avis éclairé au Conseil, seul habilité à délibérer. Monsieur BRIDOUX souhaite une participation active et invite l'ensemble des intéressés à déposer leur candidature au Secrétariat de la Présidence.

- constitution d'une section permanente appelée à siéger dans l'intervalle des réunions du Conseil.

Les membres seront élus par le Conseil, et chaque catégorie sera représentée conformément à l'article 13 de la loi d'orientation.

Ces projets seront soumis à délibération lors d'un prochain conseil, vu l'importance et le caractère urgent des points inscrits à l'ordre du jour de la présente séance.

Avant de détailler l'ordre du jour, le Président soumet à l'approbation des Conseillers le compte-rendu de la séance du 28 janvier.

Monsieur GILLIARD prend acte du refus de l'Etat (Secrétariat d'Etat aux Universités) d'acquérir les terrains situés au delà de la future route nationale 358. Il confirme néanmoins l'accord de principe du Syndicat Intercommunal en ce qui concerne l'acquisition des 4 ha de terrains nécessaires à l'extension du Centre. Monsieur BRIDOUX lui adresse ses remerciements.

Monsieur GIARD, au nom des personnalités extérieures, remercie le Président et le Conseil pour la confiance qu'ils ont bien voulu leur manifester.

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité et le Président présente l'ordre du jour :

I - Le Budget 1977

II - Demandes d'habilitation à délivrer des diplômes nationaux :

- a - Licence et Maîtrise de Mécanique Physique ;
- b - Licence des techniques audiovisuelles ;
- c - DEUG mention droit.

II - Questions Diverses

- a - désignation d'un représentant au Conseil d'Administration du C. I. T. I..
- b - le problème des locaux sis au Boulevard Harpignies (question évoquée par Monsieur SAROTTE).

.../...

I - LE BUDGET 1977

La parole est donnée à Monsieur PRUVOT, rapporteur de la Commission des Finances.

Monsieur PRUVOT rappelle que la gestion financière et comptable du Centre est régie par différents textes d'ordre législatif et réglementaire, que le budget se compose de la somme des budgets des UER et des Services Communs et, qu'une fois voté, il s'impose à l'ensemble des ordonnateurs de droit et délégués, ainsi qu'à tous les services dépendants.

Il s'agit donc d'un débat important. La présentation matérielle se fonde sur des analyses, des rapprochements et des comparaisons entre les UER et les Services, entre les catégories de dépenses, entre les catégories de recettes et avec les budgets ou comptes financiers précédents.

Par UER et par Service, les grandes masses budgétaires apparaissent ainsi qu'il suit :

UER I. U. T. :	18,3 %	Formation Continue :	16,8 %
UER Sciences Exactes		S. U. A. P. S. :	0,6 %
et Naturelles :	14,3 %	Bibliothèque Universitaire	2,0 %
UER Lettres :	2,4 %	Médecine Préventive	0,3 %
Services Généraux :	45,0 % y compris la dotation en heures complémentaires (30 % de ce budget) à ventiler entre les UER.		

La Commission des Finances a émis un avis favorable au cours de sa séance du 7 février.

Monsieur PRUVOT remercie, pour leur précieuse collaboration, Monsieur l'Agent Comptable et ses services et les membres de la Commission.

Monsieur l'Agent Comptable retrace brièvement la procédure d'élaboration du budget et se propose, dans un premier temps, d'analyser les ressources par comparaison avec l'exercice 1976.

.../...

En francs courants, le chapitre des subventions laisse apparaître :

- une très légère augmentation de la subvention de fonctionnement, à peine 2 % ;
- une augmentation de l'ordre de 25 % de l'aide apportée par la municipalité de Valenciennes ;
- une stabilité en ce qui concerne les autres subventions.

Quant à la taxe d'apprentissage (946 000 F en 1976) c'est une estimation prudente qui a été retenue, compte tenu de la conjoncture économique. Sont prévus 720 000 F, mais il est à noter, qu'à ce jour, l'encaisse est la même que celle réalisée le 24 février 1976. Les prévisions seront très probablement revues en hausse.

En ce qui concerne les opérations en capital, les 436 000 F prévus en 1977 sont constitués par le crédit de renouvellement des équipements et par la dotation de la Mission Régionale effectuée au titre de la Recherche.

Globalement les prévisions de recettes s'élèvent à 8 109 277,05 F, soit un montant légèrement en retrait par rapport à celui de l'exercice précédent.

Monsieur KOPF se propose d'analyser les principales caractéristiques des budgets des UER et des Services :

Le Budget de l'IUT

Il a été approuvé par le Conseil de l'UER le 9 février.

L'estimation des recettes a été fixée globalement à 1 487 000 F.

La caractéristique principale réside dans le fait qu'il a fallu augmenter de façon considérable les crédits destinés à couvrir les frais de personnels. En effet, la subvention octroyée par le Secrétariat d'Etat aux Universités (heures complémentaires) a été très sensiblement réduite.

Il s'est donc révélé nécessaire pour assurer le fonctionnement, de gonfler les dépenses d'enseignement.

Madame MORIAMEZ aimerait savoir comment s'opère le glissement de l'année universitaire dans l'année civile. Monsieur l'Agent Comptable précise que les crédits d'heures complémentaires du trimestre Octobre-Décembre ne sont pas pris en compte et qu'il en est ainsi chaque année. Il ajoute qu'il est procédé au paiement effectif des heures effectuées pendant le dernier trimestre de l'année civile avec un certain décalage et il en résulte de sérieux problèmes de trésorerie.

Monsieur GILLIARD constate que la plus forte compression budgétaire affecte l'IUT.

Monsieur KOPF objecte que le budget des Services Généraux est sensiblement inférieur à celui de l'an dernier et que l'équilibre des recettes et des dépenses sera plus difficile à réaliser qu'au niveau des budgets des UER, lesquelles bénéficieront très probablement de recettes supplémentaires dues à la taxe d'apprentissage.

Le débat est ouvert.

Monsieur MORIAMEZ estime qu'il n'est pas raisonnable de compter sur les produits de la taxe d'apprentissage pour assurer le bon fonctionnement de l'I. U. T.

Madame MORIAMEZ précise que le budget de l'IUT est dérogatoire et que, dans ces conditions, la masse de manœuvre réservée à l'UER se révèle notoirement insuffisante. En particulier la provision inscrite au compte 711-2 lui apparaît anormale.

Monsieur KOPF détaille les compressions effectuées dans le budget des Services Généraux et précise que certaines dépenses communes aux UER et aux Services (électricité, chauffage, téléphone, affranchissement, reprographie) ont été évaluées avec un certain optimisme, voire sous évaluées.

Monsieur MORIAMEZ souhaite qu'il soit procédé à une analyse détaillée des coûts par utilisateurs et que les résultats chiffrés soient communiqués au Conseil.

Monsieur le Président se rallie à cette proposition mais tient à souligner qu'en cette période d'austérité il convient de ventiler au mieux les moyens attribués aux UER et aux Services. Il ajoute que la compression budgétaire a été particulièrement sensible au niveau des Services Généraux en dépit de la croissance en valeur des charges incompressibles. Il importe de ne pas disperser les crédits, de travailler avec un esprit d'équipe compte tenu de l'insuffisance de l'enveloppe globale, notamment des dotations affectées au renouvellement du matériel.

Monsieur CELLIER se demande si l'insuffisance des dotations n'est pas liée à l'insuffisance des locaux.

Monsieur BRIDOUX précise que la création de locaux impliquerait l'octroi de subventions complémentaires, lesquelles seraient annulées par l'accroissement des charges correspondantes (entretien - acquisition de matériels - renouvellement du patrimoine).

Messieurs GIARD, EDERN et CELLIER interviennent pour signaler qu'il faudrait intensifier l'effort de prospection en matière de taxe d'apprentissage, contacter les entreprises et les organismes collecteurs relativement tôt, dès Septembre par exemple, et rendre compte de l'utilisation des produits obtenus.

Le Budget de l'UER de Sciences :

Il s'établit à 1 163 000 F et a été approuvé par le Conseil de l'UER le 3 février.

Il est également en retrait par rapport à l'exercice 1976. La différence réside dans la diminution du nombre de contrats de recherche passés à ce jour.

.../...

Le Budget de l'UER de Lettres : approuvé par le Conseil de l'UER le 27 Janvier.

Il apparaît relativement stable et ne suscite pas de commentaires particuliers.

Il est à noter toutefois que ce budget ne tient pas compte des résultats de l'exercice 76, non encore connus et qui seront intégrés par décision budgétaire modificative (DBM n°1).

Le Budget du S. U. A. P. S.

en légère régression du fait de la minoration de certaines subventions.

Le Budget de la Bibliothèque Universitaire

Budget stable qui n'appelle pas de commentaires particuliers. Le conservateur remercie le Président et les Directeurs d'UER pour les subventions qui lui ont été allouées.

Le Budget de la Médecine Préventive

Les moyens attribués, d'un volume modeste, ne suscitent pas de remarques particulières.

Monsieur COQUET constate qu'il s'agit d'un budget de pénurie. Il relève l'insuffisance de la dotation de l'Etat en matière de recherche et s'étonne de la demande d'habilitation de formations nouvelles alors que l'enveloppe globale reste constante. Il annonce son intention de s'abstenir lors du vote du budget et propose au Conseil d'adopter une motion qu'il a rédigée.

Le Président précise, qu'en réalité, la recherche subventionnée par l'Etat reste stable en valeur et que la différence constatée s'explique par un report d'écritures. Par contre, il sollicite des Maîtres de Conférences un effort particulier en matière de contrats et de Taxé d'apprentissage.

.../...

Quant aux demandes d'habilitation de nouvelles formations, elles se justifient dans la mesure où les effectifs de certaines sections sont en baisse et que, par conséquent, l'apport de nouveaux étudiants stabilise et stabilisera quand il ne le fera pas croître, le nombre global d'étudiants inscrits au Centre.

Monsieur KOPF se tient à la disposition du Conseil pour détailler les 20 sections du budget des Services Généraux et rappelle que la participation de l'Etat au titre des traitements budgétaires s'élève à 12.000.000 de francs.

Monsieur PRUVOT souligne que ce budget d'austérité appelle une gestion plus rigoureuse encore que celles des années précédentes.

Madame MORIAMEZ rétorque que l'IUT n'a jamais vécu dans l'aisance et Monsieur BOURGOIS ajoute que l'UER de Lettres gère la pénurie depuis 1970.

Monsieur EDERN tient à préciser que l'image de marque du Centre est celle d'une gestion très rigoureuse.

Monsieur GIARD replace les difficultés du Centre Universitaire dans un contexte plus général, celui des industries qui doivent faire face à de sérieux problèmes.

Monsieur VILCOT déclare que la municipalité de Valenciennes n'envisage pas de mettre en oeuvre une politique de saupoudrage des subventions. Il rappelle que l'aide totale de la municipalité s'élève à 10 % du budget du Centre.

Le Président BRIDOUX soumet au vote le budget. Le détail du scrutin apparaît ainsi qu'il suit :

- Abstentions : 8
- Contre : 0
- Pour : 28

Le budget 1977 est adopté.

.../...

La discussion s'ouvre au sujet de la motion présentée par Monsieur COQUET.

Monsieur MORIAMEZ relève le caractère impromptu de cette motion et souhaite qu'elle prenne en compte des éléments très précis. Monsieur COQUET et Monsieur TORGUET déplorent la participation insuffisante de l'Etat ; Madame MORIAMEZ partage cet avis.

En dépit de l'intervention de Monsieur BRUNIER, partisan d'un large consensus qui nécessiterait le report de l'examen de la motion, celle-ci est soumise au vote.

La motion(annexe 1) est adoptée (20 suffrages pour et 16 abstentions).

Monsieur BRIDOUX invite les conseillers à examiner le second point inscrit à l'ordre du jour.

II - LES DEMANDES D'HABILITATION D'ENSEIGNEMENTS NOUVEAUX :

1 - Licence et Maîtrise de Mécanique-Physique.

Monsieur COQUET expose le dossier et rappelle que le Secrétariat d'Etat aux Universités a accordé une habilitation provisoire, valable un an, en ce qui concerne la licence.

Il s'agit donc de renouveler la demande d'habilitation relative à cet enseignement dont le bilan se révèle positif avec un effectif de 40 étudiants inscrits.

Il importe donc de demander la création d'une maîtrise de Mécanique-Physique qui doit permettre d'une part à de nombreux étudiants de premier cycle de poursuivre des études sanctionnées par un diplôme national, et d'autre part, de former dans le domaine de la mécanique les cadres dont le Hainaut-Cambrésis a besoin.

La Maîtrise se compose d'un très large tronc commun et de deux options : thermodynamique et mécanique des fluides appliquées et mécanique et physique des solides appliquées.

Le Conseil adopte à l'unanimité ces deux projets.

.../...

2 - Licence des techniques audiovisuelles

Cette année, fonctionne un enseignement intitulé Année Préprofessionnelle en Audiovisuel et sanctionné par un diplôme d'Université.

La mise en place de cette année préprofessionnelle résulte d'une enquête effectuée auprès des professionnels qui a révélé des besoins en personnels spécialisés.

Sur 40 demandes présentées, 11 candidatures ont été retenues à la rentrée 76. En effet, le profil de certains candidats ne correspondait pas aux critères établis et quelques étudiants ont motivé leur désistement par le fait que cet enseignement ne conduisait pas à un diplôme national.

La transformation de cette année préprofessionnelle en Licence implique une modification de certains enseignements qu'il convient d'ajuster aux normes définies par le Secrétariat d'Etat aux Universités.

C'est pourquoi la licence comporterait 525 heures d'enseignement universitaire et un stage de 8 semaines en entreprise.

Le contrôle continu porterait sur les devoirs (30 %), les travaux pratiques (30 %), le stage (20 %) et les réalisations personnelles (20 %).

Monsieur LEVIN ajoute que des formations en audiovisuel existent dans 3 Universités, mais elles s'adressent à des étudiants de formation littéraire. Le C.N.A.M. dispense également un enseignement destiné aux handicapés physiques.

Cette demande d'habilitation se caractérise donc par la volonté de mettre en place un enseignement original correspondant à des besoins recensés.

Monsieur MORIAMEZ émet un avis très favorable sous réserve que le haut niveau de cette formation soit garanti et que les modalités de fonctionnement de cet enseignement fassent l'objet d'un compte-rendu au Conseil ou à la Commission de la Scolarité.

.../...

En réponse à Monsieur KOPF, Monsieur LEVIN souligne que le coût de l'opération est peu onéreux dans la mesure où il ne sera pas nécessaire d'acquérir le matériel approprié.

En outre, la collaboration des professionnels a été obtenue et 50 % d'entre-eux se sont engagés à intervenir dans le cadre de cette formation à titre gratuit.

Le reliquat des heures d'enseignement sera financé sur le budget du Président dont l'une des caractéristiques est de promouvoir des enseignements nouveaux.

Monsieur MORIAMEZ se félicite du rôle dynamique joué par les professionnels de ce secteur.

La demande d'habilitation est approuvée à l'unanimité.

3 - Création d'un DEUG mention droit

Monsieur OBERDORFF expose le dossier élaboré à partir de constatations et des résultats d'une enquête lancée auprès de la profession et des étudiants intéressés.

Dans le cadre du département des Sciences Juridiques Economiques et de Gestion, la préparation à la Capacité en Droit fonctionne depuis Octobre 75.

La première année, 200 inscriptions ont été enregistrées, cette année les effectifs s'élèvent à plus de 300 étudiants.

Cet enseignement correspond à un besoin ressenti au niveau des étudiants désireux de recevoir une formation en Droit (c'est ainsi que de nombreux étudiants de capacité sont titulaires du Baccalauréat) et au niveau de la profession qui soutient activement ce projet.

Dès la première année, c'est à dire à la rentrée 77, l'on peut raisonnablement tabler sur un effectif d'une centaine d'étudiants qui seraient appelés à suivre un enseignement classique mais adapté aux besoins et comportant des éléments orientés vers les professions.

.../...

L'originalité de cette formation réside dans la mise en place d'un système par unités de valeurs capitalisables parfaitement adapté aux possibilités des étudiants, qu'ils soient salariés ou non.

A l'issue de ce premier cycle de droit, les titulaires du DEUG pourraient soit s'engager dans la vie active, soit poursuivre des études conduisant à la Maîtrise de Sciences et Techniques ou à la Maîtrise de Langues Etrangères Appliquées.

Bien entendu, la création de cet enseignement requiert la présence d'une équipe d'enseignants de rang magistral qui fait actuellement défaut à Valenciennes.

C'est pourquoi des négociations ont été engagées avec l'Université de Lille II en vue d'obtenir l'élargissement de la Convention passée avec cette Université. Si des obstacles insurmontables venaient à surgir, des contacts seraient pris avec d'autres Universités, par exemple Paris ou Grenoble.

En réponse à une intervention de Madame MORIAMEZ, le Président déclare qu'il importe avant tout de déposer le projet, vu l'imminence des délais prescrits, quitte à poursuivre ensuite les négociations avec Lille II ou éventuellement avec une autre Université.

Monsieur MORIAMEZ reconnaît le caractère urgent de ce projet qui s'inscrit dans le cadre du développement multidisciplinaire du Centre et souhaite, comme pour chaque enseignement nouveau à mettre en place, qu'un contrôle annuel soit effectué par le Conseil ou la Commission de Scolarité.

Le projet est adopté à l'unanimité.

III - QUESTIONS DIVERSES

Le Président BRIDOUX propose de reconduire Monsieur COUSIN comme représentant du Centre Universitaire au conseil d'administration du CITI.

La proposition est approuvée à l'unanimité.

.../...

Monsieur SAROTTE expose au conseil les difficultés dans lesquelles les enseignants sont appelés à travailler dans les locaux du boulevard Harpignies.

Le Président rappelle qu'il s'agit d'un problème général au Centre, lié à l'insuffisance notoire des locaux et qu'il a reçu l'appui de Monsieur le Recteur pour qu'une solution satisfaisante soit trouvée dans les meilleurs délais.

Monsieur MORIAMEZ ajoute que les bâtiments provisoires du boulevard Harpignies ont permis, heureusement, de trouver une solution de dépannage et il tient à en remercier la municipalité de Valenciennes.

Monsieur BOURGOIS envisage l'implantation d'un bâtiment supplémentaire.

Monsieur VILCOT prend l'engagement d'étudier cette proposition et de lui réserver une suite favorable sous réserve qu'elle soit compatible avec les contraintes de sécurité et d'espace disponible.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 17 H 30.